

*Extrait du Procès-verbal**ou**Copie de résolution**Du 4 juillet 2008**Municipalité de Saint-Médard**A la séance ordinaire du Conseil de la
Municipalité de Saint-Médard**tenue le 4 juillet 2008 à laquelle était présent son honneur**Le Maire, Monsieur Carol Gagnon
et les conseillers suivants ;**Siège no 1**Absent**Siège no 4**Jean-Nil Gagnon**Siège no 2**Gabriel Gagnon**Siège no 5**Johanne Rioux**Siège no 3**Gaston Bernier**Siège no 6**Jean-Serge Talbot**Ainsi que la directrice générale, Andrée O. Beaulieu***Résolution 080716.5****DEMANDE URGENTE DE MÉMOIRES POUR LE MAINTIEN DU SERVICE POSTAL PUBLIC ET UNIVERSEL**

ATTENDU QUE l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la postes-lettres);

ATTENDU QUE si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays;

ATTENDU QUE la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises.

ATTENDU QUE le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population;

QU'IL SOIT RÉSOLU que la Municipalité de Saint-Médard fasse parvenir cette résolution à l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes indiquant notre opposition à la déréglementation de Postes Canada et exigeant que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

ADOPTÉE

Extrait certifié conforme du procès-verbal de l'Assemblée de conseil de
Saint-Médard tenue le 4 juillet 2008. Sous réserve d'approbation du procès-verbal


Carol Gagnon, Maire